



Envoyé en préfecture le 03/03/2020  
Reçu en préfecture le 03/03/2020  
Affiché le 03/03/2020  
ID : 063-200071199-20200224-CCPL\_2020\_49-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 14 février 2020  
Date d'affichage : 14 février 2020

### SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

#### Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT,

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS,

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2020-49 : TABLEAU DES EFFECTIFS - POSTES PERMANENTS

Rapporteur : Claude RAYNAUD

#### **Création d'un poste permanent :**

Création du poste suite à l'inscription sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne d'un agent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 (après avis favorable de la CAP du 06 décembre 2019 du CDG 63).

#### **Transformation d'un poste (PPR) :**

Une proposition est faite pour intégrer un agent social titulaire à 32/35<sup>eme</sup> sur un poste d'adjoint technique à 25/35<sup>eme</sup>. Cet agent bénéficie actuellement du dispositif de la période préparatoire au reclassement. C'est une convention tripartite entre l'agent, le CDG et la collectivité dans un but de

reconversion professionnelle. La saisine du CT est obligatoire compte tenu du changement de régime de retraite de l'agent (passage de la CNRACL vers l'IRCANTEC) et du cadre d'emploi de l'agent (passage du cadre d'emploi d'agent social au cadre d'emploi d'adjoint technique).

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de créer le poste permanent suivant :

Nombre	Date	Fonction	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire	Lieu
1	1 <sup>er</sup> avril 2020	Médiateur numérique	B	Animateur	35 heures	Siège CCPL

- de transformer un poste d'agent social à temps non complet (32/35<sup>ème</sup>) en poste d'adjoint technique à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>) pour le multi-accueil Graines de soleil à Aigueperse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 et de saisir le comité technique pour avis dans le cadre de la période préparatoire au reclassement ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de ces décisions.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03/03/2020

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

